



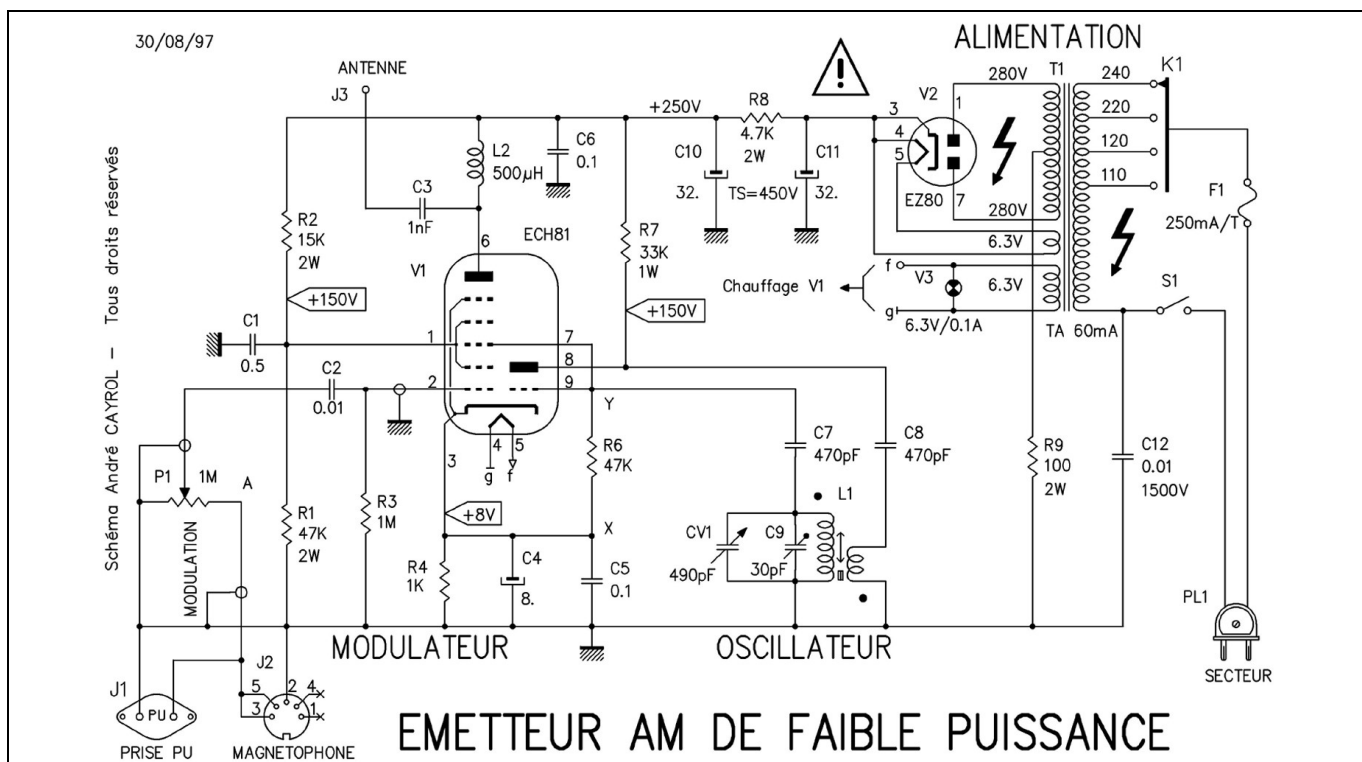
# Comment à nouveau faire chanter nos postes de radios anciens

## (2<sup>ème</sup> partie)

### 2) Les microémetteurs

Il faut être très clair concernant l'usage de microémetteurs : leur utilisation doit rester dans le cadre de la loi et ils ne peuvent travailler à l'identique de ceux utilisés dans le cadre du radio-amateurisme ou des émissions commerciales. Nous parlons donc de très faibles puissances de l'ordre de 50mW maximum. Les émetteurs-récepteurs CiBi sont certes validés pour un usage sans licence à 4W pour la FM et 1W pour la modulation AM, mais uniquement dans le cadre d'un usage d'une bande de fréquence dédiée (27Mhz).

Pour le reste des usages sans redevance ou sans licence radioamateur, c'est 50mW efficaces uniquement ! Cette même limitation de puissance vaut par exemple pour les cartes Wi-Fi de nos ordinateurs... Un collectionneur qui possède par exemple un ancien émetteur militaire, et qui outrepassé cette limitation en faisant « des essais de transmissions » sans licence risque gros (30.000€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement, article L39-1 du Code des postes et des communications électroniques), sans compter la confiscation du matériel !



#### 2.1) Les montages dédiés à cela

Il s'agit la plupart du temps d'un oscillateur à quartz ou à self, que l'on module au moyen d'une source BF. Une des possibilités est de travailler avec un oscillateur à tube (par exemple une pentode) utilisant un quartz trouvé dans le fond d'un tiroir, et de charger le circuit plaque avec un transfo de sortie BF, suivi d'une self de choc. En branchant la sortie du transfo, habituellement reliée à un haut-parleur, à une source BF, la modulation se fait. Il sera ainsi possible de transmettre le son sur une courte distance et le réceptionner sur un récepteur calé sur la fréquence du quartz. L'antenne devra être reliée au niveau de la plaque du tube à l'aide d'un condensateur de quelques centaines de picofarad. Il est à noter que la puissance de sortie BF appliquée au transformateur devra être au moins de quelques Watts pour un fonctionnement satisfaisant. Ce type de montage a fait par exemple l'objet d'un article dans les pages du bulletin en 2010. Toutefois, je précise que ce montage était équipé d'un tube de sortie EL84, dont la puissance dépasse « largement » les 50mW légalement autorisés.